

Type de politique : Opérationnelle	Approuvée par : Conseil
Date d'approbation : Le 29 mars 2023	Date de la prochaine révision : Mars 2025
Dates de modification :	

Politique sur l'investissement

Objectif

Gérer les finances de manière responsable et planifier l'avenir de l'Ordre.

Loi pertinente

[L'article 4.10 des Règlements administratifs des psychothérapeutes autorisés et des thérapeutes autorisés en santé mentale de l'Ontario \(OPAO\)](#) permet à l'Ordre d'investir les fonds excédentaires qui ne sont pas immédiatement nécessaires à des fins opérationnelles, après l'approbation d'une stratégie par le conseil sur la recommandation du Comité de direction.

Stratégie et processus d'investissement

Les excédents, y compris ceux affectés à un fonds de réserve, peuvent être investis comme suit :

Stratégie

Les principaux objectifs de la stratégie consistent à assurer des liquidités suffisantes, à minimiser le risque de perte et à maximiser les intérêts.

À l'heure actuelle, l'Ordre n'investit que dans des certificats de placement garanti (CPG). L'OPAO utilisera une stratégie d'échelonnement des échéances pour échelonner la date d'échéance des CPG.

Cette politique pourra faire l'objet de modifications afin d'élargir la portée des investissements autorisés.

Investissements autorisés et limites

L'Ordre conservera suffisamment de liquidités pour couvrir au moins trois mois de dépenses de fonctionnement.

L'OPAO ne pourra acheter de CPG qu'à sa banque attitrée.

La durée de placement de chaque CPG ne devra pas dépasser deux ans.

À l'échéance, les capitaux investis et leurs intérêts accumulés pourront être réinvestis conformément à la présente politique ou réaffectés au compte d'épargne à intérêt élevé ou au compte d'opérations de l'OPAO.

Processus

Le directeur des opérations et des RH et la registraire et chef de la direction doivent autoriser les recommandations d'investissement.

Période de révision

La présente politique fera l'objet d'une révision tous les deux ans après son approbation par le Conseil.